



INTERVENTION DE DIDIER LE RESTE

**Secrétaire Général de la Fédération CGT des Cheminots
Devant le Parlement de Bretagne
à Rennes le 03 Novembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

Cher(e)s Camarades,

Bonjour à toutes et à tous,



Comme la semaine dernière, votre présence aujourd'hui témoigne à la fois de votre refus de l'injustice et de votre exigence que soient libérés et relaxés Jérôme ZIMMER et ses deux camarades.

Pour la CGT, le jugement prononcé le 24 septembre dernier par le Tribunal de St Nazaire doit être purement et simplement annulé !

En effet, la procédure en comparution immédiate est non conforme à la Constitution. Ce dont est victime Jérôme relève d'un montage de toutes pièces, un montage sans preuve ni aveu et pourtant Jérôme en est à sa sixième semaine d'incarcération alors que des « patrons voyous » et autres sévissent en toute impunité et au grand jour.

Nous avons à faire à un jugement politique par l'intermédiaire duquel il fallait faire un exemple pour dissuader les salariés, le peuple, de continuer à manifester son refus de cette réforme des retraites qui demeure injuste, inefficace et brutale, et qui n'a pour seule ambition que de rassurer les marchés financiers et les agences de notation financières internationales, véritable bras armé du capitalisme mondialisé.

Plus la contestation sociale se poursuit, plus nous déplorons des manifestants, singulièrement ceux de la CGT, qui sont chargés, arrêtés, gardés à vue, condamnés et incarcérés.

Le pouvoir en place utilise la réponse pénale comme réponse politique. A y regarder de près, ce pouvoir n'a rien à envier aux politiques et méthodes naguère usitées par Margaret THATCHER au Royaume Unis et par Ronald REAGAN aux USA.

Revendiquer, manifester pour plus de justice sociale, contraindre par exemple un employeur à renoncer à des licenciements par des actions et des négociations tendues, prolongées, et souvent imposées, faire pression pour obtenir une augmentation de salaire ne constituent pas des actes de délinquance.

Casse des garanties et droits sociaux, démantèlement des Services Publics, remise en cause du droit syndical et du droit de grève pour ne citer que les aspects les plus caractéristiques de ces politiques réactionnaires. Les réponses du président de la République et du Patronat ne peuvent se limiter aux atteintes au droit de grève, aux réquisitions abusives et au mépris. Ce n'est jamais en restreignant les libertés qu'on assure l'autorité publique ! Ce n'est pas de répression que les jeunes et les salariés ont besoin !

En effet, depuis pas mal de temps déjà, nous constatons que les salariés qui luttent continuent à être assez facilement assimilés à des « *délinquants* », les

organisations syndicales à des « *associations de malfaiteurs* » et les dirigeants syndicaux et les élus du personnel à des « *meneurs* ». La mise en examen pour « *séquestration en bande organisée, tentative d'extorsion, violation de domicile, violences en réunion avec préméditation* » est couramment invoquée pour réprimer les salariés et des syndicalistes participant à des conflits du travail.

Ce ne sont que des contreparties somme toute assez faibles aux pouvoirs des employeurs en matière de gestion ou au droit de ceux-ci de restreindre des libertés individuelles au nom des impératifs de production, sans parler des abus auxquels peuvent se livrer certains d'entre eux au mépris des lois ou dans le mépris des hommes et des femmes au travail.

Au-delà du fait que ces procédures judiciaires dont nous parlons sont révélatrices d'un phénomène plus général inhérent à des dysfonctionnements dans l'approche, par la justice, des questions syndicales, les incarcérations de manifestants et les jugements expéditifs auxquels nous assistons ces derniers temps, témoignent de la volonté du Pouvoir de répondre par la matraque à la demande majoritairement exprimée par le peuple de plus d'écoute et de dialogue social, de démocratie. Nous respectons la démocratie politique mais nous entendons que la démocratie sociale soit considérée pour ce qu'elle doit être !

Cela dit, rien ne nous fera taire ni nous empêchera d'agir, bien au contraire !

La peur et la détermination ont changé de camp !

Je le dis ici publiquement, la Fédération CGT des Cheminots met en garde la direction de la SNCF, si d'aventure il lui venait l'idée de licencier notre camarade Jérôme au sortir de cette séquence.

Le Président de la SNCF et ses collaborateurs doivent savoir que toute sanction de cette nature prononcée contre Jérôme au retour à son travail déclencherait une mobilisation sociale d'ampleur, à fortiori qu'en faisant pression sur les grévistes, en déposant des plaintes, en faisant intervenir les CRS dans les postes d'aiguillages, en interdisant aux directions locales d'engager des discussions avec les syndicats et en donnant des directives pour que les jours de grève soient retenus sur un seul mois, la direction a radicalisé les rapports sociaux.

Tout comme la mobilisation doit se poursuivre contre ce recul social que constitue la réforme des retraites, à commencer par être très nombreux dans les manifestations territoriales de samedi prochain, on ne doit rien lâcher, rien concéder sur la situation injuste que vit notre Camarade Jérôme et par voie de conséquence sa famille à qui nous réaffirmons notre solidarité, notre soutien et notre disponibilité.

Comme cela a été bien dit la semaine dernière, nous sommes tous des Jérôme ZIMMER, car nous sommes TOUS COUPABLES de manifester, d'agir, de nous opposer à ces politiques de régression sociale imposées par le MEDEF, l'UMP, le Gouvernement et le Chef de l'Etat.

L'opinion publique est majoritairement contre la réforme du gouvernement et pour la poursuite de la contestation sociale. Le Peuple, le monde du travail, les syndicats qui en sont l'émanation sont donc en LEGITIME DEFENSE. Par les mobilisations qu'il faut maintenir et amplifier, nous voulons rendre inopérante la loi, portant réforme des retraites, adoptée au pas de charge, et il nous faut imposer de véritables négociations afin d'assurer un autre avenir aux régimes des retraites et pérenniser le système solidaire par répartition. Nous avons pour ce faire nombre de propositions alternatives à mettre au cœur des actions et des négociations.

Nous attendons le verdict qui sera prononcé dans quelques minutes avec sérénité, dignité et détermination. Chacune, chacun d'entre nous sera en tout cas porteur de ce moment pas comme les autres en prenant l'engagement de poursuivre et d'élargir le combat quoi qu'il arrive.

Redisons le avec force : Jérôme doit être libéré, il doit être relaxé, rendu à sa famille, à ses camarades et retrouver son travail de cheminot !

C'est la seule justice qui vaille !

Je vous remercie de votre attention !